



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 mai 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mai 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme CORTICCHIATO à M. MONDOLONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme FALCHI à Mme SICHI, Mme MASSEI à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à M. ARESU, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Deliperi est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190528-2019_125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2019

Affichage : 12/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mardi 28 mai 2019

Délibération N°2019/125

**Affectation du résultat du compte administratif de
l'exercice 2018. Régie des Parkings**



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M4 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération. Le compte administratif 2018 de la régie des Parkings fait apparaître les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 2 140 425.39 €

RECETTES : 2 635 508.21 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 495 082.82 €.**

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 418 186.46 €

RECETTES : 719 074.87 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 300 888.41 €.**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	+ 145 419.38	0.00	+ 155 469.03	+ 300 888.41
Fonctionnement	+ 320 501.48	0.00	+ 174 581.34	+ 495 082.82
Total	+ 465 920.86	0.00	+ 330 050.37	+ 795 971.23

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

INVESTISSEMENT

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 155 469.03
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 145 419.38
TOTAL	+ 300 888.41
RESTES A REALISER (DEPENSES)	91 314.52
RESTES A REALISER (RECETTES)	0.00
SOLDE DES RESTES A REALISER	- 91 314.52
RESULTAT	+ 209 573.89

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 174 581.34
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 320 501.48
RESULTAT	+ 495 082.82

Le compte administratif de la régie des Parkings fait apparaître pour l'exercice 2018 un excédent de fonctionnement d'un montant de 495 082.82 € et un résultat excédentaire hors restes à réaliser de la section d'investissement de 300 888.41 €. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2018 du budget de la régie des Parkings.

Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » le montant de 495 080.82 €.
- Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » le montant de 300 888.41 €.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'adopter l'affectation des résultats constatés du Compte Administratif de l'exercice 2018 de la régie des Parkings.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2019,

APPROUVE et ADOPTE

Par 39 voix pour et 2 abstentions (M. Leonetti, M. Castellana)

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2018 de la régie des Parkings et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **495 082.82 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » la totalité soit la somme de : **495 082.82 €.**

↳ L'excédent d'investissement d'un montant de **300 888.41 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 001** « excédent d'investissement reporté » le montant de : **300 888.41 €.**

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2018.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI